

Informations financières – Année 2020-2021

Pour chaque enfant scolarisé, l'OGEC demande **une participation financière aux familles**.

Pour information, le coût global par enfant pour l'année 2020-2021 est :

CONTRIBUTION DES FAMILLES :	75,05 €
Elle couvre le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes, ainsi que l'acquisition de matériel d'équipement scolaire.	
FRAIS DE SCOLARITE :	183,45 €
Ils représentent les cotisations reversées à l'UDOGEC.	
CONTRIBUTION GLOBALE :	258,50 €

Une remise de 25% est appliquée pour le 3^{ème} enfant scolarisé au sein de l'école Ste Marie, la contribution globale pour l'année pour le 3^{ème} enfant est de 193,88 €.

Une remise de 50% est appliquée pour le 4^{ème} enfant scolarisé au sein de l'école Ste Marie, la contribution globale pour l'année pour le 4^{ème} enfant est de 129,25 €.

Modes de paiement

Vous avez le choix entre 2 possibilités :

1. **Paiement mensuel par prélèvement automatique le 5 du mois :**

Ce mode de paiement est le plus souple et le plus sécurisé, il vous permet de planifier vos paiements dans l'année.

Nous vous rappelons que le prélèvement n'entraîne aucun frais bancaires pour la famille.

L'échéancier des prélèvements apparaîtra sur la facture annuelle qui vous sera transmise. Il se composera de 11 échéances prélevées au 5 de chaque mois (du 5 septembre 2020 au 5 juillet 2021).

Pour un mois :

- ✓ la scolarisation d'1 enfant coûte 23,50€,
- ✓ la scolarisation de 2 enfants coûte 47 €,
- ✓ la scolarisation de 3 enfants coûte 64,63 €,
- ✓ la scolarisation de 4 enfants coûte 76,38 €.

En cas de scolarisation d'un nouvel enfant au cours de l'année, le montant du prélèvement sera automatiquement modifié et un nouvel échéancier vous sera communiqué.

En cas de difficultés financières, nous vous invitons à **consulter l'OGEC** pour trouver ensemble le moyen le plus adapté à votre situation. Il est possible de stopper, de différer ou de redéfinir un nouveau montant de prélèvement à tout moment.

2. **Paiement annuel :**

Cette option vous permet de **régler en une seule fois la scolarité de vos enfants**.

Pour un an :

- ✓ la scolarisation d'1 enfant coûte 258,50 €,
- ✓ la scolarisation de 2 enfants coûte 517 €,
- ✓ la scolarisation de 3 enfants coûte 710,88 €,
- ✓ la scolarisation de 4 enfants coûte 840,13 €.

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'OGEC Ste Marie.

Procédure à suivre

Vous devez **compléter** et nous retourner, **pour le jeudi 2 juillet 2020**, la **fiche de renseignements financiers** sur laquelle vous n'oublierez pas d'indiquer le mode de paiement choisi :

- ✓ Si vous optez pour le prélèvement automatique, pensez à **compléter** au dos de la fiche le **mandat de prélèvement SEPA**, en y indiquant vos coordonnées, vos coordonnées bancaires et en le signant. N'oubliez pas d'y **ajouter un RIB** (Relevé d'Identité Bancaire).
- ✓ Si vous optez pour le paiement annuel, n'oubliez pas de **joindre votre chèque**, celui-ci sera encaissé à partir du 5 septembre 2020.

